



Propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers du CESER,
Mes cher-es collègues,

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée plénière du CESER de Bourgogne-Franche-Comté. Je souhaite tout d'abord saluer la présence de Michel Neugnot, Vice-président du Conseil régional aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales et en charge des relations avec le CESER, et de Willy Bourgeois, vice-président aux lycées et à l'alimentation, l'offre de formation, l'apprentissage, l'orientation. Merci beaucoup de votre présence à notre Assemblée.

Je salue également la participation de deux représentant-es de Conseils de Développement de la région : Marie-Christine Clerc-Gevrey, présidente du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération et Jean-Michel Grenier, président du Codev de Dijon Métropole. Merci de votre présence qui marque l'intérêt respectif de nos instances de démocratie participative. Je profite de votre présence pour rappeler que nous organisons le 9 juin prochain la réunion annuelle du CESER et des Conseils de développement de la région.

Je souhaite saluer avec une attention toute particulière la présence, parmi nous ce matin, de celles et ceux qui ont contribué aux travaux de la commission Formation-Recherche dans le cadre de l'autosaisine consacrée aux lycées de demain :

- Barbara Guyot, proviseure du lycée Désiré Nisard de Châtillon-sur-Seine,
- Christelle Gentils, fondée de pouvoir au sein de ce même établissement,
- Cyril Mayer, secrétaire général du lycée Désiré Nisard,

Votre présence nous honore.

Je tiens à vous adresser, au nom de notre assemblée, mes remerciements les plus sincères, non seulement pour avoir accepté cette invitation, mais surtout pour le temps précieux que vous avez consacré à nos travaux, pour la qualité et la sincérité des échanges que vous avez partagés avec les membres du CESER.

Si notre assemblée puise sa richesse dans la diversité des organisations et des personnes qui la composent, elle ne saurait pleinement éclairer l'action publique sans se nourrir de la parole de celles et ceux qui vivent, au quotidien, les politiques que nous analysons. Interroger les usagers, écouter leurs expériences, comprendre leurs réalités : c'est là une exigence essentielle.

Je salue également la présence de deux anciennes conseillères du CESER : Françoise Frèrebeau, qui représenta l'UNSA au sein du 2^e collège et qui fut également présidente de la commission Formation-Recherche. Merci beaucoup Françoise pour ta présence qui souligne la continuité des travaux au sein du CESER.

Nous accueillons ce jour une nouvelle conseillère sur les rangs de notre assemblée. Blandine Pontus a été désignée par un arrêté préfectoral du 9 avril dernier, représentant l'Association Nationale des Apprentis de France. Elle succède à Emma Girardin qui a démissionné récemment.

S'il est toujours une joie de voir de nouveaux visages intégrer le CESER de Bourgogne-Franche-Comté, il est, à l'inverse, bien douloureux de voir s'éteindre le sourire de l'un de nos membres. Mes chers collègues, c'est le cœur rempli de chagrin que je vous annonce le décès de notre collègue et ami, Patrick Viverge. Patrick est parti très brutalement, trop brutalement, dans la soirée du vendredi 24 avril.

Patrick était entré au sein du 3^e collège de notre CESER lors de la précédente mandature. Il siégeait parmi nous au titre des acteurs de la solidarité, en tant que représentant du Secours catholique. La solidarité, c'est une valeur qu'il incarnait parfaitement. Ce n'était pas un simple engagement mais plutôt une manière d'être. Le cœur sur la main, la tête sur les épaules et toujours le sourire aux lèvres !

Homme de cœur autant que de conviction, Patrick a toujours été engagé auprès des autres, pour les autres et au service de l'intérêt général. Kinésithérapeute de profession, il a consacré sa vie à soigner, à accompagner, à s'engager. Très investi dans le monde associatif et caritatif, il a également exercé des responsabilités publiques, notamment comme Conseiller général du Jura, et tout récemment, il venait d'être réélu maire de Monnières, commune à laquelle il était attaché et qu'il aimait profondément.

Au sein de notre assemblée, nous perdons un collègue précieux. Un homme rigoureux, engagé, profondément juste, mais aussi un collègue chaleureux, enthousiaste, attentif aux autres. Il savait écouter, comprendre, apaiser. Il savait faire dialoguer les points de vue, dépasser les clivages, toujours avec le souci de construire et de rassembler. Sa finesse d'esprit, son regard à la fois lucide et bienveillant, et son humour discret et subtil mais bien présent, resteront gravés dans nos mémoires.

Je crois que nous garderons tous et toutes le souvenir d'un homme profondément humain, sincèrement engagé et profondément attachant. Il va nous manquer, il va beaucoup nous manquer. Un grand nombre d'entre vous m'ont déjà fait part de leur émotion, de leur tristesse, de leur chagrin. Cela dit beaucoup de l'empreinte qu'il laisse parmi nous.

Au nom de l'ensemble des membres du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, j'adresse nos plus sincères condoléances à sa famille, à son épouse Christine, ses enfants, ses petits-enfants et à tous ses proches, au conseil municipal et aux habitant-es de Monnières, et à toutes les personnes qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Je souhaite que nous dédions cette assemblée plénière à sa mémoire. Mes cher-es collègues, je vous demande de vous lever et d'observer ensemble une minute de silence en hommage à notre collègue et ami, Patrick.

Si la voix de l'un des nôtres s'est éteinte aujourd'hui, nous avons le devoir de continuer de porter haut et fort la voix de la société civile organisée que certains tentent de faire taire à jamais. **Une fois encore, la situation des CESER est critique.** En effet, comme vous le savez, la disposition introduite de manière scélérate, en commission mixte paritaire, rendant les CESER facultatifs, a été maintenue et adoptée. L'Assemblée nationale a adopté ce texte le mardi 14 avril. Le Sénat a suivi la même direction le mercredi 15 avril. Ce vote entérine donc, à ce stade, l'introduction dans la loi d'une mesure qui n'avait sa place ni dans le texte initial, ni dans l'esprit même d'une loi de simplification de la vie économique.

Nous ne pouvons que dénoncer avec force la méthode employée comme le fond de cette disposition. Introduite sans concertation, sans évaluation, et sans aucun lien avec l'objet du texte, elle fragilise profondément la place de la société civile organisée dans nos territoires et remet en cause un équilibre démocratique essentiel.

Pour autant, rien n'est encore définitivement joué !

Avec les présidentes et présidents des CESER de France, dans le cadre de notre mobilisation collective, plusieurs groupes parlementaires ont été sollicités. Et cette mobilisation a porté ses fruits puisqu'à ce jour, un recours des groupes socialistes et écologistes de l'Assemblée nationale a bien été enregistré par le Conseil constitutionnel. Le sort de nos assemblées, de leur caractère obligatoire et de leur présence sur tous les territoires, est donc désormais entre les mains de ce "Conseil des Sages". Nous saurons dans quelques semaines l'avenir réservé aux CESER de France.

Ici, au CESER de Bourgogne-Franche-Comté, nous nous sommes battus avec force et courage. Nous avons interpellé parlementaires, élu-es régionaux, par tous les moyens dont nous disposions. Le Bureau de notre assemblée s'est très vite mobilisé pour réagir, pour interpellier et pour dénoncer ce "cesericide" ! Et un communiqué de presse a été rédigé, validé à l'unanimité de nos membres et diffusé à grande échelle.

Je profite de ce moment pour vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation constante, pour votre implication et pour votre détermination depuis maintenant de longs mois. Nous n'avons pas cédé à l'usure, nous n'avons pas baissé les bras. Et nous ne le ferons jamais !

Je tiens également à saluer et à remercier sincèrement la majorité du Conseil régional qui a récemment soutenu publiquement les CESER. Cette prise de parole n'est pas anodine. Elle traduit une reconnaissance claire de l'utilité de notre institution dans le fonctionnement démocratique régional.

À travers leur communiqué, les élu-es de la majorité ont souligné le rôle que les CESER jouent dans l'éclairage des politiques publiques, dans la mise en débat des enjeux de long terme et dans la représentation de la diversité des forces vives de nos territoires. Ils ont également rappelé que notre capacité à croiser les regards, à faire dialoguer les parcours, des expériences et des sensibilités différentes constitue une richesse précieuse pour la décision publique.

Ce soutien vient conforter le sens de notre engagement collectif. Il nous oblige aussi. Il nous engage à continuer d'être à la hauteur de cette confiance, à poursuivre nos travaux avec exigence, indépendance (tant qu'elle existe) et esprit de responsabilité, et surtout à toujours rechercher à être utiles et concrets, pour le bien commun, au service des habitantes et habitants de notre territoire.

Et tant que nous sommes debout, nous œuvrerons à être utiles et à honorer les missions qui nous ont été confiées ! Ainsi, notre assemblée continue de se nourrir des réalités vécues par les habitantes et habitants de Bourgogne-Franche-Comté, grâce à l'engagement de nos organisations, grâce à l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.

Ancrés dans la réalité, enracinés dans nos territoires, utiles pour éclairer l'action publique et indispensables pour faire vivre la démocratie dans toutes ses dimensions !

Notre premier point de l'ordre du jour portera sur la présentation de la première autosaisine de la mandature, consacrée aux lycées de demain.

Face aux transitions majeures à venir, nous avons engagé une réflexion prospective sur l'offre éducative et sur le maillage territorial des établissements secondaires, dont la Région assure la compétence.

Véritables lieux de vie, d'apprentissage et d'activité au cœur des territoires, les lycées jouent un rôle essentiel dans la structuration, l'aménagement et l'attractivité des bassins de vie. D'où la question centrale de ce travail : "Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ?".

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte régional marqué par une baisse du nombre de jeunes, un réseau d'établissements dense, souvent de petite taille, et des contraintes financières croissantes. Ces défis, partagés à l'échelle nationale comme en témoigne l'étude de Régions de France publiée en juin 2025 sur l'impact du ralentissement démographique, prennent ici une dimension spécifique qui interroge la capacité à maintenir une offre éducative équilibrée, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Face à ces constats, le CESER s'est saisi de cette problématique stratégique pour l'avenir des territoires. Notre objectif : formuler des préconisations à destination de la Région et des autorités académiques. Il s'agit notamment de mieux répondre aux attentes des jeunes, d'adapter l'offre éducative aux réalités territoriales, et de concilier qualité de l'enseignement, équité territoriale et soutenabilité financière.

Nous avons fait le choix d'aborder cette réflexion sous l'angle de l'organisation territoriale des lycées publics, avec une conviction forte : le maillage actuel est une richesse qu'il faut préserver. La fermeture d'établissements ne peut constituer une réponse satisfaisante, en particulier dans une région largement rurale comme la nôtre. Nos préconisations visent donc à maintenir ce maillage, tout en ouvrant des perspectives d'adaptation et d'innovation.

Je tiens à saluer sincèrement le travail de la commission Formation-Recherche, son président Stéphane Fauconney, les co-rapporteur-es Carole Richard et Pierre-Alexandre Privolt ainsi que l'ensemble de ses membres, pour la qualité de leurs travaux et de leur engagement.

La présentation d'un rapport d'autosaisine est toujours un moment particulièrement important dans la vie de notre CESER. Ce texte est le fruit de la réflexion commune des membres de la commission au fil d'une année environ, de nombreuses réunions de travail, d'échanges et d'auditions. Mais le vote n'en est pas l'aboutissement. Il en marque le point de départ. Ce texte, sous réserve de son adoption, a vocation à devenir une parole vivante du CESER, portée, partagée, discutée, enrichie. Madame et monsieur les co-rapporteur-es, vous aurez dans cette tâche un rôle important et je vous en remercie par avance.

Le second point de notre ordre du jour portera sur l'examen des six rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée :

- Le projet d'avis sur la Décision modificative n°1 pour l'exercice 2026, préparé par la commission Finances-Europe avec la contribution des 5 autres commissions thématiques. Il sera rapporté par Franck Ayache.
- Le projet d'avis sur le rapport "Déclinaison 2026 du plan de mandat". Cet avis rassemble les contributions des commissions thématiques et a été finalisé par le Bureau. Il sera rapporté par Dominique Gendron.
- Le projet d'avis sur le Bilan de la stratégie régionale pour l'accompagnement du développement de l'apprentissage 2025, préparé par la commission Formation-Recherche et rapporté par Christophe Desmedt.
- Le projet d'avis sur le rapport "Apprentissage : abrogation et modification de règlements d'intervention". Cet avis a été préparé par la commission Formation-Recherche et sera également rapporté par Christophe Desmedt.
- Le projet d'avis sur le rapport "Feuille de route régionale Science - Société 2026-2030". Préparé par la commission Cadre de vie-Société, il sera rapporté par Marie-Odile Coulet.
- Et enfin, le projet d'avis sur le rapport Feuille de route régionale sur l'eau 2026-2030. Cet avis a été préparé par la commission Territoires-Environnement et sera rapporté par Philippe Jean.

Mes cher-es collègues, je vous remercie pour votre investissement dans ce rôle de rapporteur-e qui est vraiment fondamental dans la vie de nos travaux.

Le troisième point de notre assemblée sera consacré à la présentation du récent rapport de la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté "Les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne-Franche-Comté". Cette présentation sera assurée par Monsieur Emmanuel Roux, président de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous rejoindra en fin de matinée mais que je tiens à remercier dès à présent.

Ce rapport fait écho aux travaux précédents de notre assemblée : "Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux". Il vient ainsi nourrir une réflexion que nous avons déjà engagée collectivement. Car au fond, des questions traversent nos travaux respectifs : Quelle place voulons-nous donner au patrimoine dans l'avenir de nos territoires ?

Comment concilier l'exigence de préservation avec les réalités financières et opérationnelles des collectivités ?

Comment faire en sorte que ce patrimoine reste accessible, vivant, et utile pour les habitantes et habitants de nos territoires ?

Comment transformer cette richesse héritée du passé en véritable levier pour le développement de demain ?

Comment passer d'une contrainte à une opportunité ?

Autant de questions que ce rapport viendra, j'en suis certaine, éclairer et enrichir.

Nous avons un programme dense et pour des raisons liées aux disponibilités des intervenants et à la densité des délibérations de ce jour, nous présenterons les projets d'avis en fin de matinée puis à la suite de l'intervention de M. Roux.

Et enfin, nous aurons, si nécessaire bien évidemment, un quatrième point consacré aux questions diverses.

Je vous remercie de votre attention et je cède la parole aux déclarations préalables.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Martine Esther Petit, au nom des collèges 3 et 4,

Le projet de loi de simplification de la vie économique, adopté respectivement les 14 et 15 avril 2026 par l'Assemblée nationale et le Sénat, introduit une disposition rendant facultatifs les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux régionaux, à la discrétion de la Présidence de Région.

Sous couvert d'économies supposées, les collèges 3 et 4 dénoncent cette mesure de régression démocratique majeure, un affaiblissement imposé visant à empêcher l'expression de la société civile, voire bâillonner la parole des organismes et associations participant à la vie collective de la région.

Au sein des collèges 3 et 4 siègent des conseillers issus du milieu associatif ainsi qu'une représentation de personnes qualifiées dans toutes les sphères de la vie quotidienne : solidarités, éducation populaire, culture, sport, santé, environnement, accompagnement des plus fragiles... dont ils portent la voix dans chacune de leurs interventions, travaux et préconisations, au service du citoyen bourguignon-franc-comtois.

L'intérêt de cette institution pour notre démocratie n'est plus à démontrer, contester sa capacité à mener des débats et des échanges est inacceptable voire inquiétant. Le CESER, grâce à sa pluralité, est un laboratoire d'idées pour le Conseil régional, une instance de démocratie participative permettant la prise en compte des défis régionaux, avec une vision prospective pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Les collèges 3 et 4 s'associent à tous les conseillers du CESER BFC restent dans l'attente de la décision du Conseil constitutionnel actant le caractère irrecevable de cette disposition et permettant à notre instance de poursuivre ses missions au service de l'intérêt général.

Guy Zima, au nom du collège 2,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

L'actualité des CESER vient de connaître un nouveau rebondissement avec l'adoption, par l'Assemblée nationale et le Sénat, de la "loi de simplification de la vie économique", dans sa version issue de la commission mixte paritaire. Préalablement, ladite Commission mixte paritaire avait notamment réintroduit dans la proposition de loi la possibilité de laisser au libre arbitre des Conseils régionaux le maintien des CESER en les rendant facultatifs.

Pourtant, nous avons collectivement démontré que les CESER font partie intégrante de l'écosystème démocratique territorial. Nous rassemblons les forces vives de la société civile organisée, nous participons activement à l'administration des Régions par nos missions inscrites au Code général des collectivités territoriales, par nos travaux, nos propositions et nos préconisations.

Mais cette remise en cause ne nous vise pas seuls. Alors que les épisodes climatiques extrêmes s'accroissent et se succèdent, et que le niveau global des températures mesurées ne cesse de croître, il est totalement contre-productif de réduire les moyens des outils au service de la transition écologique que sont par exemple l'Office Français de la Biodiversité ou le Conseil national de la transition écologique.

Dans ce contexte, la population a besoin de politiques publiques ambitieuses, et non d'une dérégulation qui se cache derrière une prétendue simplification. Affaiblir les instances représentatives du personnel, ou supprimer l'agrément régional des organismes de centres et instituts de formation des représentants du personnel, constituent des régressions importantes, aussi bien pour les droits des salarié-es que pour la qualité du dialogue social dans son ensemble.

Alors que près de 550 plans de licenciement ont été recensés en deux ans, la "réindustrialisation" ne saurait justifier un recul de la démocratie, qu'il s'agisse d'affaiblir les prérogatives de la Commission nationale du débat public ou de rendre facultatifs les CESER.

Le contexte est grave : la guerre économique et les conflits armés s'intensifient, la situation géopolitique est préoccupante et l'état de notre environnement se dégrade à un rythme alarmant. La France a d'ailleurs franchi, vendredi 24 avril, son "jour du dépassement" écologique, plus tôt que ses voisins européens.

Ce texte, mal construit et populiste, est aujourd'hui contesté devant le Conseil constitutionnel, saisi à deux reprises pour des motifs communs, notamment la présence de cavaliers législatifs, dont celui qui nous concerne. Ses dispositions d'affichage nécessiteraient des décrets d'application plus rigoureux et apaisés politiquement. Car c'est bien la démocratie et nos systèmes de contrôle qu'il s'agit de préserver, au-delà des majorités politiques du moment.

Nous tenons à saluer l'engagement de notre Présidente, ainsi que le travail accompli, tant au sein de notre CESER qu'avec CESER de France. Sur le fond comme sur la forme, en impliquant les conseillers et les organismes désignataires, le travail réalisé est exemplaire : il illustre ce que doit être la démocratie en territoire, fondée sur la recherche et la construction d'un consensus le plus large possible. Nous pensons que le CESER se renforce dans sa diversité face à de telles attaques.

Nous avons également noté avec satisfaction le soutien constant du Président de Région, comme de la précédente Présidente, à notre institution. Leur volonté de nous associer en amont des décisions, dans l'élaboration des schémas et des politiques publiques, renforce notre rôle et notre contribution au débat public.

Pourtant, nous savons que des soutiens à cette loi sont présents ou représentés sur les bancs du Conseil régional et qu'ils s'y exprimeront probablement. Certains l'ont déjà fait avec virulence. La presse régionale a même relayé un communiqué d'un groupe politique annonçant son intention de proposer une délibération visant à supprimer notre CESER. C'est leur droit.

Ce qui est choquant et inacceptable, en revanche, c'est la répétition de contre-vérités, d'approximations trompeuses, d'attaques personnelles et ad hominem, ciblant notamment les collèges 2 et 3 de notre CESER, ainsi que des organisations représentées au CESER Bourgogne-Franche-Comté. En remettant en cause la légitimité des institutions non élues, y compris le Conseil constitutionnel, ces propos trahissent un mépris manifeste pour l'État de droit.

Ces attaques, répétées à chaque assemblée plénière de la Région, sans possibilité de réponse, ne peuvent plus être considérées comme de simples joutes politiques. Elles deviennent pénibles, d'autant qu'elles visent directement notre Présidente et notre institution.

Nous réaffirmons donc notre soutien indéfectible à notre Présidente, face à ces attaques systématiques venues d'un camp politique dont l'actualité judiciaire devrait l'inciter à plus de mesure, tant dans le fond que dans la forme.

Enfin, nous appelons solennellement le Président du Conseil régional à faire usage, en cas de nouveaux dérapages, des dispositions des articles 47 et 48 du règlement intérieur du Conseil régional, afin de protéger notre institution et la Présidente qui nous y représente.

Je vous remercie.

Loïc Cavagnac, au nom de la CCIR,

Dispositifs France 2030.

Madame Présidente,

Mesdames, Messieurs, chers collègues

Je m'exprime aujourd'hui pour relayer une réalité de terrain : celle de l'accès encore trop limité des PME de nos territoires aux dispositifs France 2030.

Sur le papier, l'ambition est forte. Les moyens sont là. Mais dans les faits, un décalage persiste.

Les CCI accompagnent régulièrement des entreprises industrielles locales, porteuses de projets structurants, innovants, créateurs de valeur et de souveraineté. Pourtant, ces projets se retrouvent souvent exclus des dispositifs.

Pourquoi ?

Parce que les seuils financiers sont trop élevés pour des PME : on parle de projets à plusieurs millions d'euros.

Parce que les montages exigés – consortiums, logiques de filière complexes – sont difficilement accessibles localement.

Et parce que certains critères d'éligibilité ne tiennent pas compte de la réalité de nos entreprises, notamment des filiales de groupes implantées en région, mais autonomes dans leurs décisions.

Résultat : des enveloppes restent non consommées en Bourgogne-Franche-Comté... non pas faute de projets, mais faute d'adéquation.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons également sur l'absence, à l'échelle régionale, d'un volet dédié à la modernisation de l'outil de production.

Ce type de dispositif, semble pourtant exister ailleurs. Il correspond pleinement aux besoins exprimés par nos entreprises industrielles.

Sous réserve, bien sûr, d'une adaptation des seuils, il constituerait un levier concret, immédiat, pour renforcer leur compétitivité.

Ce que nous demandons est simple :

- une adaptation des seuils d'accès aux réalités des PME,
- des dispositifs plus souples et plus lisibles,
- et une capacité d'adaptation territoriale pour coller aux besoins du terrain,
- financement = 1€ investi par l'État 1€ investi par la Région. Il resterait environ 9 millions € dans l'enveloppe budgétaire.

Car sans cela, le risque est clair : que les ambitions de France 2030 restent, pour beaucoup de nos entreprises, hors de portée.

Et pourtant, ce sont bien ces PME et ETI qui constituent le cœur de notre tissu économique et industriel.

Je vous remercie.

Hannelore Pepke, au nom de FPE,

L'adoption par les deux Chambres du projet de loi de simplification de la vie économique, les 14 et 15 avril 2026, introduisant une disposition qui rend facultatifs les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux régionaux, à la discrétion de la Présidence de Région, ne saurait laisser indifférente la Fédération Patrimoine-Environnement, la plus grande fédération généraliste du patrimoine en France, regroupant des associations, des collectivités et des adhérents individuels.

La délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté de cette association nationale dénonce cette mesure de régression démocratique majeure, en raison de ses effets néfastes sur la démocratie participative et sur la représentation essentielle du monde du patrimoine.

Ce dernier se singularise, au sein de l'ESS, par sa diversité extrême entre associations patrimoniales et culturelles de toutes tailles, des plus grandes au plus petites (mais fortement implantées localement), de propriétaires privées, également des plus variés, et de collectivités, là encore des plus diverses, de communes rurales de moins de cent habitants jusqu'aux Départements et à la Région, qu'ils soient propriétaires d'églises ou de châteaux, de sites du patrimoine industriel ou de musées. Car le patrimoine n'est pas que monumental et artistique, il est aussi industriel, paysager, immatériel, culinaire etc. et profondément ancré dans notre société.

Contrairement à d'autres filières, le monde du patrimoine, la variété duquel est à la fois sa richesse et une faiblesse, ne dispose pas d'instance représentative forte qui lui soit propre mais essentiellement de représentations sectorielles, par types de patrimoine ou par métiers. Or, le patrimoine est bel et bien une filière économique et il concourt de manière importante au PIB de la région comme de la France, comme l'a relevé l'autosaisine réalisée vers la fin de la mandature précédente au sein de notre CESER. À titre d'exemple, les musées situés dans les territoires ruraux de notre région, dans leur immense majorité de tout petits établissements, totalisent à eux seuls la moitié des trois millions d'entrées annuelles dans tous les musées de Bourgogne-Franche-Comté.

Mais ce n'est pas là sa seule vertu. Au-delà de l'apport économique direct, indirect et induit par le tourisme, par les métiers de la restauration et de nombreux autres, le patrimoine est un pilier essentiel de la culture française, plébiscité par la population, mais c'est aussi – et désormais peut-être surtout – un ensemble de repères pour la cohésion sociale. En ancrant l'Histoire dans le réel quotidien, il répond à un besoin criant de notre société infestée de fake news et autres manipulations faites à l'aide d'outils d'intelligence artificielle.

Le patrimoine sous toutes ses formes incarne le chemin parcouru par notre pays pour devenir ce qu'il est aujourd'hui. Par sa présence, sa visibilité et sa lisibilité, il offre des repères à toute citoyenne et à tout citoyen pour comprendre notre société, pour s'y situer et mieux savoir comment la faire évoluer. Ceci est particulièrement vrai en Bourgogne-Franche-Comté, région qui possède des éléments patrimoniaux de premier ordre de toutes les périodes depuis le Paléolithique (voire depuis les dinosaures) jusqu'à la fin du XX^e siècle.

C'est pourquoi il est urgent de s'en occuper, de le valoriser, non malgré mais à cause des autres urgences qui se présentent à nous, à savoir le changement climatique et le retour des conflits concernant directement ou indirectement notre continent. C'est parce que ces urgences vont absorber des moyens considérables dans les années et les décennies à venir qu'il faut veiller à bénéficier de toute l'intelligence des problématiques que le patrimoine peut faciliter à éclairer. Il n'est pas un luxe que l'on ne peut se permettre qu'en périodes fastes, mais tout au contraire la loupe indispensable avec laquelle nous scrutons le passé afin de comprendre le présent et préparer le futur.

Le CESER est un forum essentiel à cet égard, permettant de joindre la voix du patrimoine à celles des autres représentants du milieu associatif. En Bourgogne-Franche-Comté, la Région est sensible à l'importance du patrimoine et ouverte au dialogue avec celles et ceux qui le représentent. Mais quid des autres régions ?

L'intérêt de cette institution pour notre démocratie n'est pourtant plus à démontrer : le CESER, notamment grâce à l'apport du monde associatif, est un laboratoire d'idées pour le Conseil régional, un lieu d'échanges et de débats permettant la prise en compte des défis actuels, avec une vision prospective pour notre région, ses territoires et ses habitants. La possibilité, pour une Région, de se passer de cet apport, en contenus comme en fonctionnement respectueux de toutes les composantes de l'assemblée, va à l'encontre des besoins de notre démocratie représentative, en supprimant potentiellement des instances modèles par la recherche de consensus au lieu d'affrontements stériles. C'est aussi le signe inquiétant d'un mépris inadmissible de la société civile dont les membres exercent dans leur immense majorité bénévolement des mandats rassemblant une gamme de compétences sans égale.

La délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté de la Fédération Patrimoine-Environnement, s'associant à tous les conseillers du CESER BFC, reste dans l'attente de la décision du Conseil constitutionnel reconnaissant le caractère essentiel de notre instance issue de la société civile afin de poursuivre sa contribution à ses travaux au service de l'intérêt général et remercie la Présidente pour toute l'énergie qu'elle met dans la défense de notre institution et des homologues de celle-ci.